

Département

Pyrénées Atlantiques

Commune de Gelos

Arrondissement

Pau

Délibération 2022-71 du conseil municipal du vingt-huit novembre deux mil vingt-deux

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 16

Nombre de conseillers votants : 22

Date de la convocation : 21/11/2022

Date de mise en ligne : 30/11/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ (BARAT-TOUIG)	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	M Mora	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Mme Delquignie	
CROVELLA	Loïc		X	Mme Laugé	
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline		X		
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric		X		
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine				X
CONESA	Claire		X	M Salat	
BOONE	Emmanuelle		X	M Lalucaa	
FONTENIER	Jessica		X	M Lacroix	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

A noter que Madame BARAT-TOUIG sera désormais nommée par son nom patronymique, à savoir Madame LAUGÉ.

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M Allal est candidat

M Allal est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2022-71 : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour assurer la sécurité des piétons

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la délibération 2020-10, relative aux délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire, du 16 juin 2020.
- Vu la délibération 03-001 du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, relative à la modification du règlement relatif aux aménagements de sécurité sur le produit des amendes de police, en date du 22 octobre 2021.

La délégation du Conseil Municipal au Maire telle que décrite dans la délibération 2020-10 du 16 juin 2020 est retirée pour ce point.

La commune de Gelos peut prétendre bénéficier du soutien financier proposé aux communes par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques au titre du produit des amendes de police afin de l'aider à financer des aménagements pour assurer la sécurité des piétons.

Le Maire sollicite cette aide pour participer au financement de la création de bateaux avec bandes podotactiles afin de sécuriser la liaison piétonne entre deux trottoirs au niveau de la « Chambrière ».

Le coût de ces travaux est de 2 194.50€ HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 - Le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière au titre du produit des amendes de police telle que mentionnée ci-dessus.

Art 2 – Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette demande.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 28/11/2022

Le Maire,

Pascal MORA

